

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE**

**Délibération n°2022-062 du 13 avril 2022
Portant sur les subventions d'équilibre à inscrire au budget primitif 2022**

L'an Deux Mille Vingt-deux, le treize avril à 17h30, le Conseil de la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de DONTREIX, sous la Présidence d'Alexandre VERDIER, Président.

Date de convocation du Conseil 07/04/2022.

Nombre de conseillers en exercice : 62		
Présents : 51	Votants : 56	POUR : 56
Pouvoirs : 5	Abstention : 0	CONTRE : 0
Absents excusés : 6	Exprimés : 56	

Présents : MM. VERDIER, SIMONET, VENTENAT, MORANÇAIS, GRASS, BIGOURET, RAMOS, SCHMIDT, PIERRON, GRANGE, DESCLOUX, SIMON, LE CORRE, JAMME, BERTHON, SCARAMUCCIA, FERRIER, JOULOT, ÉCHEVARNE, PERRIER S, BOUCHET, GALINDO, RICHIN, MOUNAUD, NOVAIS, CONCHON, GIRAUD LAJOIE, BOUDINEAU, FAUCONNET, COTENTIN, MONTEIL, MAZET, PAYARD J, SOULEBOT, DESGRANGES, VIALTAIX, LUQUET A, BERGER, MÉANARD, DESARMENIEN, WELZER, CHEFDEVILLE, CORDIER, MOREAU *suppléante* PINLON, BRUNET, TRIMOULINARD, LARGE, GUYONNET, GLOMOT, DUBSAY, FAUCHER.

Pouvoirs : MM. LUQUET L à GALINDO, VIRGOULAY à JOULOT, D'HULSTER à WELZER, FONTVIELLE à DESARMENIEN, ROULLAND à WELZER,

Excusés : MM. SIMONET B, PERRIER F, PAYARD C, MOREAU, PLAS, CHAUSSAT.

Secrétaires de séance : Denis RICHIN, Françoise SIMON, Caroline LE CORRE

Rapporteur : Patrice MORANÇAIS, Vice-président

Le Vice-président présente au Conseil communautaire les subventions d'équilibre prévisionnelles du budget principal vers certains budgets annexes.

Le Conseil communautaire après avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter les subventions d'équilibre prévisionnelles, comme suit :

Budget annexe	Subvention d'équilibre
La Naute	69 037,00 €
Locaux Nus	277 375,28 €

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Affiché et transmis en Sous-Préfecture le 2 mai 2022
Pour copie conforme, le 2 mai 2022

Le Président,
Alexandre VERDIER

Accusé de réception en préfecture
023-200067593-20220413-2022-062-DE
Date de télétransmission : 02/05/2022
Date de réception préfecture : 02/05/2022